# Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

# Réunion du 6 juin 2003

Compte-rendu de l'examen des orientations à moyen terme et des avant-projets de programmes statistiques 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	. 3
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION	. 5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	. 28
AVIS D'OPPORTUNITÉ	. 29



ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2004 et des orientations à moyen terme pour 2004-2008 à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 6 juin 2003

# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Insee

- Direction des statistiques d'entreprises Département de l'industrie et de l'agriculture Département Système statistique d'entreprises
- Direction des études et synthèses économiques Division Enquêtes de conjoncture

# MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi
- Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees

# SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION

Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas)

# MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

• Direction de l'évaluation et de la prospective

#### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

#### PREMIER MINISTRE

Direction du Développement des Médias

#### **BANQUE DE FRANCE**

- Direction de la conjoncture
- Direction des entreprises

\_\_\_\_

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE - 6 juin 2003 -

\_\_\_\_\_

<u>Pré</u> s	side	ents: M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du Sfic M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Affaires Economiques de L'Alliance 7	
Rap	por	teurs: M. Emmanuel RAULIN, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi M. Renan DUTHION, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du Scees	
RAF	PPE	EL DE L'ORDRE DU JOUR	
Intr	odı	uction (M. Bernard BOULENGIER, M. Maurice DELAPORTE)	7
I - P	rog	gramme à moyen terme 1999-2003	
	1.	Synthèse du bilan (M. Alain DESROSIÈRES)	7
	2.	Commentaires (M. Emmanuel RAULIN, M. Renan DUTHION)	
	3.	Débat	10
II - F	Pro	gramme à moyen terme 2004-2008	
	4.	Synthèse de la rencontre moyen terme du 24 avril (M. Alain DESROSIÈRES)	12
	5.	Exposé des grandes orientations (M. Emmanuel RAULIN, M. Renan DUTHION)	
	6. <del>7</del>	Débat	
	7.	Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)	19
III -	Pro	ogramme 2004	
	1.	Suivi des avis 2003 (M. Emmanuel RAULIN, M. Renan DUTHION)	20
	2.	Examen des avant-projets 2004 (M. Renan DUTHION, M. Emmanuel RAULIN)	22
	3.	Examen de projets d'enquête :	
		Enquêtes de conjoncture (Mme Hélène ERKEL-ROUSSE)	23
		Enquête annuelle sur la meunerie et les autres activités du travail des grains     (M. Renan DUTHION)	26
		Enquête mensuelle de production et de stocks sur le lait et les produits laitiers     (M. Renan DUTHION)	26
		Enquête sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (M. Renan DUTHION)	26
		Enquête auprès des inventeurs sur la valeur des brevets européens     (Mme Dominique FRANCOZ)	26
	4.	Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)	27

#### LISTE DES PARTICIPANTS

Mme ARTIGUEBIEILLE Jacqueline Insee Comité du Label

M. BARTHELEMY LaurentM. BEGUIN Jean-MarcM. BERTHIER Jean-PierreInsee

Mme BORZEIX Véronique MAAPAR / DPEI

M. BOULENGIER Bernard Sfic
 Mme BOURBIGOT Monique CNIS
 M. BRION Philippe Insee
 M. COIFFARD Jean CEREN
 M. CORBEL Patrick Insee

M. DELAPORTE Maurice L'ALLIANCE 7

M. **DESROSIERES Alain** Insee **DUTHION Renan** M. Scees ERKEL-ROUSSE Hélène Mme Insee M. FRANCOZ Dominique **SDES** M. FRIEZ Alain Insee Mme **GAUVIN-GRIMAUD Françoise** Insee M. **HEBERT Michel** Insee M. LACROIX Thierry Insee Mme **LAINE Christine** Insee M. LANNEREE Bruno **CFCA** M. LAOUISSET Brahim DGDDI

M. LEBAS Christian UNIVERSITE LYON 2Mme MADINIER Chantal MAAPAR / Scees

M. MAILLARD Alain ONIC

M. MEURIC Louis OBSERVATOIRE DE L'ENERGIE

M. MOLLET Julien CCFA
 M. MOUSSALAM Karim Insee
 M. OUDIN Nicolas COPACEL

M. PUIG Jean-Pierre Secrétaire général du CNIS

M. RAULIN Emmanuel SessiM. RENARD Yvonick FIM

M. REY José MAAPAR / DAF / Scees

M. ROUSSEL Patrice Insee

Mme SAGLIETTI Carla Secrétaire générale adjointe du CNIS

M. SCHERRER PhilippeM. THOLLON-POMMEROL V. InseeM. WILQUIN Michel FMMNF

#### Absents excusés :

Mme BENECH Marie-Delphine Syndicat des fabricants de liqueurs

M. LAGNAN Dominique UNICEM

#### **Bernard BOULENGIER**

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette réunion malgré les problèmes de transport. L'année 2003 constitue une année charnière entre deux programmes de moyen terme. S'agissant du programme 2004, nous étudierons le suivi des avis et l'examen de nouveaux projets. S'agissant du programme à moyen terme, nous avions déjà engagé la discussion l'année dernière, avec une présentation du programme européen. Désormais, nous entrons dans le vif des débats et j'espère que nos discussions seront fructueuses.

# I. Programme à moyen terme 1999-2003

# 1. Synthèse du bilan

#### Alain DESROSIERES

Mon intervention s'attachera à dresser le bilan de la période 1999-2003. Les services producteurs ont été largement mobilisés par la demande européenne de raccourcissement des délais de production des indicateurs conjoncturels. De fait, cette mobilisation s'est effectuée au détriment d'autres travaux. Ainsi, les réflexions sur la mise en cohérence des enquêtes annuelles n'ont pas été aussi approfondies qu'elles auraient pu l'être. Certaines difficultés étaient inhérentes à la période, compte tenu notamment du lancement de l'euro. Le règlement sur les statistiques conjoncturelles a été bien appliqué, les objectifs étant atteints à 95 %.

Pendant cette période, des enquêtes thématiques légères ont été menées sur les relations entre les entreprises par l'Insee, le Sessi et Scees. Ces enquêtes ont porté sur les domaines suivants : les échanges internationaux intra-groupes, l'innovation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et les relations entre entreprises.

Par ailleurs, le thème de la qualité a fait l'objet de nombreuses discussions. Un audit a notamment été réalisé sur l'IPI sous l'égide du CNIS. Je rappelle que les six critères de la qualité en statistique sont : la pertinence ; la précision ; l'actualité ; l'accessibilité ; la comparabilité ; la cohérence. A cet égard, il apparaît clairement que l'équilibre entre l'actualité et la précision est parfois délicat à préserver.

La réflexion sur la qualité se fonde sur deux origines :

- une réflexion issue de l'Europe du Nord La Suède a lancé en 1999 un leadership group sur la qualité. De ce point de vue, les statisticiens français ont pu avoir l'impression que la thématique de la qualité était grandement importée.
- une réflexion française de longue date
   Cette réflexion était sans doute plus technique. Ainsi, des efforts avaient déjà été consentis pour élaborer une charte de qualité, qui avait été proposée aux organismes professionnels agréés pour les enquêtes de branche.

Le thème du rapprochement des enquêtes annuelles d'entreprises et des enquêtes de branches est typique du système statistique français. Ainsi, les enquêtes de branches ont été initiées dès les années quarante et les enquêtes d'entreprises datent des années soixante.

Cependant, en amont, une des difficultés réside dans le double système d'information : les EAE prennent appui sur la comptabilité générale - la variable clé étant la ventilation du chiffre d'affaires par branche ; les enquêtes de branche relèvent d'une approche produit.

Un autre effort s'est porté sur les allègements de charges d'enquête pour les entreprises. Ainsi, les enquêtes de branche ont connu un allègement de leurs échantillons, mais également un travail de développement des enquêtes via Internet.

De plus, il existe une forte demande concernant le renforcement de l'utilisation des données issues des sources administratives, afin d'alléger la charge de collecte. Ce thème mériterait une nouvelle réflexion. Ainsi, les arguments en faveur de l'utilisation des données administratives sont de deux ordres. D'une part, il s'agit d'arguments économiques – ce système est moins onéreux – et d'autre part, les données permettent d'effectuer une régionalisation.

En outre, des efforts d'allègement ont été consentis sur les enquêtes pour les petites entreprises. Ainsi, la périodicité des enquêtes pour les entreprises de moins de vingt salariés est passée de deux fois tous les cinq ans à une fois tous les quatre ans.

Par ailleurs, les enquêtes sur l'énergie étaient assises sur le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) de 1952, lequel a expiré en juillet 2002. De plus, des débats ont été menés sur la connaissance statistique de l'artisanat : à partir du moment où les enquêtes concernaient les entreprises de moins de vingt salariés – et non plus seulement les entreprises de moins de dix salariés –, il a fallu préciser que le champ spécifique de l'artisanat continuait à être couvert.

Enfin, un raccordement a été effectué entre les « données entreprises » et les « données sociales », notamment par l'usage accentué des déclarations annuelles de données sociales. On peut aussi rappeler une opération antérieure à la période 1999-2003 : l'enquête « Choix organisationnels dans l'industrie » menée en 1995. Cette enquête constituait une innovation méthodologique et institutionnelle importante, dans la mesure où elle couplait les échantillonnages d'entreprises et de salariés. Cette opération avait ainsi permis d'associer étroitement le Scees, l'Insee, le Sessi et la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES).

#### **Bernard BOULENGIER**

Je remercie Alain DESROSIERES, qui a dû effectuer un travail difficile de présentation, mais dont la synthèse était particulièrement claire. Pour ma part, j'indique que le programme 1999-2003 s'est inscrit dans une période singulière, marquée par les éléments suivants :

- le passage à l'euro ;
- la grande peur du « bug » de l'an 2000 ;
- la fin du traité CECA, d'où un passage délicat en ce qui concerne les statistiques de la sidérurgie.

#### 2. Commentaires

#### **Renan DUTHION**

# Le système d'interrogation Prodcom

Le programme à moyen terme 1999-2003 insistait sur la consolidation du système d'interrogation Prodcom soulignant l'importance de l'amélioration de la qualité et des délais. La mise en place de la charte de qualité des enquêtes de branche, en partenariat avec les organisations professionnelles, a permis d'encadrer les efforts à accomplir dans ce domaine.

En matière de qualité, un effort de cohérence entre enquêtes annuelles de production et enquêtes annuelles d'entreprises a porté conjointement sur la liste des unités enquêtées et sur les réponses individuelles en matière de facturation. Ce travail a permis de renforcer l'exhaustivité du champ d'interrogation des enquêtes de branche et d'améliorer la description des activités des entreprises fournies par l'enquête annuelle d'entreprise. Des opérations ponctuelles de rapprochement avec les données douanières ont également été mises en œuvre selon les moyens disponibles. Mais il faut souligner que ce travail de confrontation inter-sources a surtout concerné les enquêtes menées directement par les services enquêteurs. Il reste à développer pour les enquêtes déléguées aux organisations professionnelles notamment en ce qui concerne la mise en cohérence des facturations.

En matière de délais, des efforts ont été mis en œuvre dans le cadre de l'application de la charte de qualité des enquêtes de branche. Ainsi en 2002, pour le Sessi, les résultats ont été transmis en juin pour les enquêtes directes et les enquêtes sous tutelle rénovées, en septembre pour les autres. Pour le Scees, ils ont été envoyés en juillet pour les enquêtes directes et une grande partie des enquêtes des organisations professionnelles. Les contraintes de délais imposées par le règlement ne sont donc pas encore totalement respectées, le règlement exigeant une fourniture des informations pour fin juin.

Des progrès ont donc été enregistrés en termes de qualité et de délais lors de la période 1999-2003 pourtant la disponibilité de l'information à l'échelon européen s'est dégradée au cours de la dernière période, notamment en raison de l'accroissement des problèmes de confidentialité. La France souhaite prendre toute sa place au niveau européen afin de permettre une amélioration sensible de la qualité de l'information disponible ; cette mise à disposition devant constituer la légitime contrepartie de la charge que le règlement Prodcom fait peser sur les entreprises.

# Le dispositif d'enquêtes thématiques

L'adaptation de la collecte de données à l'évolution des besoins d'information constituait une priorité du programme à moyen terme 1999-2003. Les thèmes de la mondialisation, de l'innovation notamment étaient cités. Le support privilégié de ce type d'interrogation a été les enquêtes thématiques légères, menées en partenariat entre services enquêteurs, au rythme d'une enquête par an. Les modalités renouvelées de mise en œuvre de ces enquêtes au cours du précédent moyen terme (fréquence annuelle, collaboration entre services, cadre communautaire fréquent) explique que l'on détaille ce point déjà évoqué par M. DESROSIERES.

Aux thèmes de la mondialisation et de l'innovation technologique se sont ajoutés celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que celui des relations entre entreprises (ERIE) permettant ainsi de traiter de problématiques non abordées dans les enquêtes traditionnelles. A chaque fois les collaborations entre services enquêteurs ont permis de rapprocher des préoccupations communes, d'élargir le champ des secteurs économiques interrogés en coordonnant les échantillons d'entreprises évitant ainsi les multi-interrogations. Le Sessi, l'Insee, le Scees ont participé à chacune de ces opérations ; la sous-direction des études statistiques du ministère de la Recherche (SDES) et le SES du ministère de l'Equipement et des Transports ayant quant à eux contribué à certaines d'entre elles. Le cadre communautaire de ces opérations (innovation, NTIC, ERIE) permet de répondre à une demande croissante de connaissances portant sur les comparaisons entre les économies européennes. Les enquêtes ont été menées selon un calendrier qui s'est progressivement resserré sur la période : environ deux années se sont écoulées entre le lancement de l'enquête sur les échanges internationaux intragroupes et les premières publications la concernant. Un document de synthèse est en cours de réalisation pour 2003. Ce délai est tombé à un an et demi pour l'enquête sur les innovations technologiques, cette dernière ayant fait l'objet d'une publication coordonnée à la fin de l'année 2002. Il devrait être d'environ une année pour les enquêtes sur les NTIC et pour les enquêtes sur les relations entre entreprises. Il s'agira de maintenir à l'avenir un rythme analogue autorisant alors une plus grande réactivité.

L'efficacité de ces opérations repose sur l'aspect essentiellement qualitatif du questionnement générant une charge de réponse modérée pour les entreprises ainsi que sur un rythme d'une enquête tous les ans voire, exceptionnellement, deux enquêtes tous les trois ans selon les moyens disponibles. De ce fait, le caractère pluriannuel régulier de certaines thématiques dans les domaines de l'innovation et des NTIC par exemple risque de réduire la marge de manœuvre des services enquêteurs. Dans ce contexte, l'introduction de quelques variables thématiques dans une enquête annuelle d'entreprises rénovée peut constituer une alternative à étudier.

Par ailleurs, une réflexion devrait être engagée au sein du système statistique d'entreprises visant à diminuer les coûts de coordination inter services enquêteurs de ces opérations dans les domaines de la conception, de la réalisation et de la diffusion.

# Le site d'accès en ligne des statistiques structurelles d'entreprises

Le programme à moyen terme 1999-2003 soulignait l'importance de la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, en lien avec la mise en place de la base de données structurelles d'entreprises (BDSE) suite aux recommandations d'un groupe de travail du CNIS sur la connaissance des besoins des entreprises. Cette mise en place s'est achevée comme prévu et s'est enrichie par le développement d'un site Internet, ALISSE, dédié aux statistiques structurelles d'entreprises.

Ce site s'adresse principalement à trois grandes catégories d'utilisateurs :

- les grandes entreprises ;
- les entreprises de services aux entreprises ;
- les organismes représentant les entreprises.

Il fournit un accès considérablement facilité aux statistiques structurelles sur les entreprises. Il rend en effet disponible simultanément un ensemble de données multisources sur les entreprises, issues de l'Insee et de plusieurs services statistiques ministériels. Deux millions de données sont proposées pour chaque année, 5 à 6 années étant accessibles par source. L'objectif est de diffuser dix années glissantes.

Un accès gratuit est disponible pour un ensemble de fiches standard, un accès payant permet l'élaboration de tableaux sur mesure ou de fichiers comportant un nombre plus important de données. Une documentation guide l'utilisateur dans son choix et fournit l'information nécessaire sur les sources et les concepts.

Ce site permet donc d'améliorer notablement le service rendu par la statistique publique à destination des entreprises, pour les aider à mieux comprendre leur environnement et faciliter leur gestion.

Nouveau et original, il permettra à la statistique publique de progresser dans la cohérence des données qu'elle produit. Sa mise à disposition s'accompagne d'une attention particulière aux réactions et aux attentes des utilisateurs afin d'en assurer, selon les besoins, l'adaptation du contenu de l'offre et de son conditionnement.

La disponibilité de données internationales demeure cependant une faiblesse du dispositif actuel, en raison d'un accès limité à six pays et sur le champ industriel exclusivement. L'objectif est d'enrichir ce volet international.

#### **Emmanuel RAULIN**

#### La mise en place de l'indice des entrées de commande

Il est important de souligner que ce projet a pris une très grande ampleur et a mobilisé de nombreuses énergies depuis l'année 2000. Simultanément, ont dû être mis en place des protocoles d'observation propres à certaines branches, comme par exemple la construction automobile. Il faut souligner par ailleurs que les nombreuses difficultés qui se sont présentées n'ont finalement pu être résolues que grâce à la très bonne coopération établie entre les statisticiens et les organismes professionnels. Enfin, mentionnons que l'accélération prise par les travaux relatifs à cet indice au cours des années 2000, 2001 et 2002 n'est que la conséquence de l'évolution des règlements au niveau européen.

Depuis janvier 2003, les indices d'entrée de commande sont publiés en France. Cependant, le caractère encore très jeune de l'indice ne permet pas de publier déjà des séries désaisonnalisées. La publication des indices sera par ailleurs remaniée dès janvier 2004, suite au changement de base. A ce moment-là, des indices en niveau seront disponibles pour un plus grand nombre de branches. En outre, un indice global permettra la distinction selon l'origine des commandes, selon qu'elles émanent de la France et du reste du monde.

# Les développements du suivi infra-annuel des produits et des charges

Les difficultés de mise en œuvre de ce suivi ont été plus importantes que prévu, notamment s'agissant du taux de réponse des entreprises et de la qualité des données. De fait, la fiabilité des estimations auxquelles nous étions forcés de recourir ne s'est pas avérée suffisante pour autoriser une publication large de ces indices infra-annuels.

Néanmoins, des avancées sensibles ont eu lieu. En premier lieu, les indices de stock ont été repris par l'enquête infra-annuelle des produits et des charges et la publication de ces indices s'est effectuée sans interruption. En second lieu, s'agissant des indices infra annuels sur la valeur ajoutée, nous espérons aujourd'hui tenir un objectif de publication à fin 2003. En revanche, la publication d'indices infra-annuels sur l'investissement des entreprises ne pourra pas avoir lieu pour cette fin d'année. L'interrogation même des entreprises sur leur investissement est sensiblement plus récente que celle qui porte sur les autres éléments du compte d'exploitation.

#### 3. Débat

## **Maurice DELAPORTE**

Nous avons déploré un certain désintérêt de la part des institutions européennes vis-à-vis de Prodcom. En tant que représentants des entreprises, nous considérons que les efforts qui ont été déployés par les entreprises, leurs représentants et les administrations publiques ont été extrêmement importants.

Pour des raisons de confidentialité, Eurostat tarde à faire paraître des résultats, ce qui nous semble tout à fait dommageable. Nous avons proposé de privilégier l'information globale européenne, au détriment des informations nationales.

Renan DUTHION a fait allusion aux délais imposés pour la restitution des informations à Eurostat. Il convient d'ailleurs de constater que l'Alliance 7 produit des efforts très soutenus pour respecter ces délais:

Par ailleurs, je souhaiterais savoir si les services de l'Insee sont en mesure de nous indiquer si l'état d'esprit d'Eurostat vis-à-vis de Prodcom a évolué.

#### **Emmanuel RAULIN**

Je tiens à nuancer les propos qui ont été tenus par Maurice DELAPORTE. En effet, il n'est pas juste d'indiquer qu'Eurostat n'a pas cherché à faire en sorte que les données Prodcom soient accessibles au plus grand nombre et dans les meilleurs délais. Ainsi, dès que les données nationales arrivent, elles sont enregistrées dans les bases de diffusion. En réalité, le véritable problème tient au fait que certains Etats membres sont très en retard, et empêchent ainsi Eurostat de mettre à disposition l'ensemble des données.

Par ailleurs, nous avons souvent évoqué la question de la confidentialité des données comme étant la cause de la non-publication d'un certain nombre de lignes. Il nous faut désormais trouver des solutions : il n'est pas acceptable que la confidentialité d'un petit Etat membre entraîne la confidentialité de l'agrégat au niveau européen. Cependant, il ne s'agit pas là du problème essentiel, lequel est plus lié à la disponibilité effective des données en elles-mêmes, donc aux transmissions par les Etats membres eux-mêmes.

S'agissant de la question posée par Maurice DELAPORTE, il existe depuis près d'un an une réelle accélération quant à la recherche d'une solution, pour faire en sorte que les entreprises puissent disposer de suffisamment de données. De fait, un certain nombre de réunions ont été mises en place pour essayer de traiter ces questions branche par branche.

# II. Programme à moyen terme 2004-2008

#### **Bernard BOULENGIER**

Vous avez reçu un document sur les grandes orientations du programme 2004-2008. En outre, une réunion s'est tenue sur ce sujet au mois d'avril, réunion dont Alain DESROSIERES va à présent effectuer la synthèse.

# 1. Synthèse de la rencontre moyen terme du 24 avril 2003

#### **Alain DESROSIERES**

Le programme moyen terme 2004-2008 doit fournir l'occasion de mener une réflexion sur l'évolution des grands besoins de la statistique publique. La rencontre du 24 avril 2003 a ainsi traité de l'ensemble de statistiques d'entreprises et de statistiques sociales, à l'exception des statistiques de monnaie et de finance et des statistiques régionales et locales, lesquelles font l'objet de réunions spécifiques.

La matinée du 24 avril 2003 a été consacrée aux statistiques d'entreprises, sous la forme de quatre ateliers.

# La rénovation du système statistique d'entreprises

Ce thème a permis de traiter des problèmes soulevés par l'évolution des normes comptables. Ainsi, il existe une tension entre l'application des normes comptables françaises et celle des normes IASB. Actuellement, il existe un risque de dualité de systèmes comptables, les sociétés cotées en bourse devant donner leurs résultats dans les deux systèmes. Nous avons ainsi discuté de ces sujets, qui risquent de demeurer d'actualité pendant encore un certain temps.

S'agissant de l'avenir des statistiques structurelles d'entreprise, Yvonick RENARD nous a exposé sa position, en mettant l'accent sur deux actions spécifiques :

- accentuer l'information sur la démographie des entreprises à partir des grands fichiers répertoires ;
- améliorer la connaissance de la diversité des formes d'échanges entre entreprises.

Cette vision centrée sur les échanges a l'intérêt d'envisager le monde de l'entreprise comme un système, avec des interrelations multiples.

# Les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés

Cet atelier a permis de faire la jonction de deux préoccupations différentes : les problèmes des indicateurs conjoncturels d'une part, et l'amélioration de la connaissance des marchés, d'autre part.

#### La connaissance des groupes

Nous avons traité la question du développement des réseaux d'entreprises. Mme Chiapello a énuméré cinq voies de développement des statistiques publiques :

- le suivi macroéconomique du poids des groupes et des réseaux ;
- l'effort de reconstitution des mouvements de restructuration des secteurs ;
- l'établissements de liens avec les statistiques sociales ;
- le suivi individuel des très grands groupes ;
- la meilleure exploitation statistique des informations segmentées contenues dans les comptes d'exploitation des groupes.

# La connaissance de l'immatériel

Des débats ont également été menés sur la connaissance de l'immatériel. Ainsi, nous avons évoqué des questions qui concernent depuis toujours les comptables, notamment les frontières entre les dépenses courantes et les dépenses d'équipement. Par exemple, la question de savoir si les dépenses de recherche et développement peuvent être considérées comme des dépenses d'investissement est particulièrement pertinente. Ce type de débat est particulièrement intéressant, dans la mesure où il permet d'ouvrir les « boîtes noires ».

# **Bernard BOULENGIER**

A présent, Patrice ROUSSEL, qui a mené une étude sur la connaissance des marchés, suite à la réunion de notre formation en 2002, va intervenir sur ce thème.

#### La connaissance des marchés

#### Patrice ROUSSEL

Votre formation avait adopté l'année dernière un avis, qui a ensuite été validé par l'Assemblée plénière : « Le Conseil demande que soit lancée une étude de faisabilité pour le suivi des marchés par produits détaillés. Cette étude explorera notamment en termes de rapport coûts/avantages les diverses possibilités statistiques ou administratives permettant de prendre en compte l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs, importateurs), en veillant à limiter la charge de réponse des entreprises. Le Conseil souhaite que le résultat de l'étude soit présenté à la formation lors de sa réunion en 2003 ».

A la suite de cet avis, une mission de l'Inspection générale a été envisagée (dans leurs programmes, le Sessi et le Scees prévoient même de mettre en œuvre les conclusions de cette mission). Le problème porte sur la définition même de la mission : les deux inspecteurs généraux pressentis, Philippe DOMERGUE et moi-même, ont sollicité les points de vue des deux coprésidents de cette formation, en particulier M. Delaporte qui avait produit le document à l'origine de l'avis adopté par cette formation en 2002. En effet, ces derniers semblent être les mieux placés pour expliciter les besoins d'une meilleure connaissance des marchés tels qu'ils sont ressentis par le monde industriel.

Il s'est avéré que, s'il y avait unanimité sur l'importance de la connaissance des marchés pour les entreprises, cette connaissance était jugée plutôt satisfaisante pour les industries suffisamment concentrées. Dans les autres cas, les informations attendues pour améliorer cette connaissance varient sensiblement d'une industrie à l'autre. Ainsi, les informations pointent soit sur les débouchés de l'industrie en cause, soit sur la connaissance des concurrents opérant sur le marché mondial.

La première orientation sied particulièrement à une industrie dont les débouchés passent par le commerce de détail. La seconde orientation correspond davantage à des fabricants de biens industriels qui sont en concurrence avec des importateurs. Les deux perspectives font donc appel à des informations de nature et de source assez différentes : la première fait appel à des études de marché qui sont essentiellement du ressort de l'initiative privée ; la seconde peut d'ores et déjà tirer parti des statistiques douanières par produit pour connaître les opérateurs, les valeurs et les volumes introduits ou expédiés.

Un document de réflexion du MEDEF du mois de janvier 2003 pose la question au niveau général, en indiquant que les entreprises regrettent un système statistique public qui ne s'intéresse qu'à la production, aux dépens d'une statistique de vente qui seule pourrait apporter la connaissance attendue sur les marchés.

Est-ce à ce niveau plus fondamental de réflexion qu'il faudrait fixer l'objet de la mission ? Cette interrogation explique pourquoi une mission d'Inspection générale de l'Insee n'a pu se constituer à temps pour rendre ses conclusions aujourd'hui, mais il n'est sans doute pas trop tard pour en définir l'objectif.

#### **Maurice DELAPORTE**

Vous avez fait allusion à un document du MEDEF datant du mois de janvier. Il s'agissait d'un document destiné à poser le problème de manière assez générale ; ce document avait fait l'objet d'une réflexion. Il avait notamment été établi à partir d'amendements apportés au document que j'avais présenté à la réunion de cette formation du 15 mai 2002. Nous sommes donc parfaitement en phase au niveau du MEDEF.

# 2. Exposé des grandes orientations

#### **Renan DUTHION**

Nous allons présenter quelques éléments clés du prochain moyen terme, lesquels ne couvrent pas de manière exhaustive l'ensemble de ce programme.

# L'influence croissante de la demande européenne lors du prochain programme à moyen terme

Déjà déterminant lors de la période précédente, le développement de la demande européenne sous l'égide d'Eurostat constituera un des moteurs principaux de l'évolution des statistiques structurelles et conjoncturelles d'entreprises au cours du prochain moyen terme. Les services enquêteurs devront adapter leur offre statistique aux changements de la réglementation européenne, en veillant à limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises, dans un contexte fortement évolutif en raison des changements envisagés en matière de normes comptables.

Les domaines de l'environnement (en raison d'un règlement récent) ainsi que ceux de la société de l'information et des statistiques sur les filiales étrangères, du fait de l'évolution probable de la réglementation, seront particulièrement concernés dans le domaine des statistiques structurelles. Dans le domaine des statistiques conjoncturelles, un objectif de réduction des délais et de plus grande convergence des indicateurs nationaux avec ceux des autres pays membres sera poursuivi en liaison avec les évolutions attendues du règlement de 1998.

Un règlement récent sur les déchets ainsi qu'une modification du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises visent à mieux mesurer les liens entre industrie et environnement. Le règlement européen 2150/2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à partir de 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de statistiques sur les déchets générés par les entreprises de dix salariés et plus. Cette demande, nouvelle, devra donner lieu, après concertation entre services enquêteurs et utilisateurs, à la mise en place d'un dispositif de recueil de données pouvant combiner enquêtes, procédures d'estimation et mobilisation d'informations administratives. Par ailleurs, l'enquête sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement devra faire l'objet d'une modification de la stratégie d'observation, afin de tenir compte du contexte créé par le règlement modificatif 2056/2002 sur les nouvelles statistiques relatives à la protection de l'environnement.

Un projet de règlement cadre sur la société de l'information doit être soumis à l'approbation du Comité du programme statistique en 2003. En cas d'adoption ultérieure par le Parlement et le Conseil, les conséquences d'un tel règlement devront être analysées en liaison avec la réforme annoncée de l'enquête annuelle d'entreprise ainsi que le développement possible d'un système d'enquêtes thématiques européennes (ad hoc surveys) en veillant à contenir la charge de réponse des entreprises.

Enfin, il convient de relever qu'un projet de règlement est en cours d'élaboration au sein d'Eurostat dans le domaine des statistiques sur les filiales étrangères.

En outre, les statistiques Prodcom devraient également faire l'objet, sous l'impulsion d'Eurostat, d'un effort particulier, afin d'en préciser les principaux axes d'amélioration, ces données devant s'affirmer, ainsi qu'il est mentionné dans le programme communautaire 2003-2007, comme un instrument privilégié de la connaissance du marché intérieur.

En matière d'indicateurs conjoncturels, la mise en œuvre des évolutions du règlement européen de 1998 devrait influer sensiblement le programme de travail à moyen terme. D'une part, le raccourcissement des délais de publication de l'indice de la production industrielle se poursuivra pour atteindre les quarante jours après la fin du mois à l'horizon de 2005, conformément aux accords intervenus entre les Etats membres, qui seront repris dans la réglementation. Cet effort accompagnera l'achèvement de la mensualisation systématique des enquêtes de branche infra-annuelles et le renforcement de la veille sur la qualité menée dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche.

D'autre part, l'harmonisation des indicateurs nationaux avec ceux des autres Etats membres sera poursuivie. Sans remettre en cause l'utilisation des déclarations fiscales de TVA, une décomposition de l'évolution des chiffres d'affaires sera opérée entre zones de clientèle nationale, appartenant aux autres pays de la zone euro et hors zone euro. Des indices ventilant les commandes reçues dans l'industrie selon la zone géographique d'origine seront également publiés. Pour ce qui concerne les prix industriels, l'extension de l'observation des prix sur les marchés extérieurs constitue la principale

priorité : le règlement modificatif prévoit en effet la mise en place d'indices de prix à l'importation et la ventilation géographique entre zone euro et hors zone euro pour les indices de prix à l'importation et les indices de prix à la production pour les marchés extérieur. La possibilité de leur substituer, sous certaines conditions, les indices de valeur unitaire du commerce extérieur est maintenue Le changement de base 2005 de l'ensemble des indicateurs d'activités inscrits dans le règlement européen des indicateurs conjoncturels sera effectué au cours de l'exercice.

Enfin, les travaux de révision des nomenclatures d'activités et de produits doivent se poursuivre sous la coordination de l'Insee.

#### **Emmanuel RAULIN**

#### La nécessaire rénovation du système statistique d'entreprises

La problématique de la rénovation du système statistique d'entreprises occupera largement le prochain exercice de moyen terme. Il ne serait pas raisonnable d'en donner aujourd'hui le calendrier ni d'indiquer précisément les grandes lignes du système statistique d'entreprises de demain. Cependant, il nous semble nécessaire de dresser l'inventaire des principales raisons qui appellent la rénovation d'un système défini dans les années soixante-dix.

Ces raisons sont les suivantes :

- une demande fortement renouvelée de la part des utilisateurs des statistiques;
- une disponibilité des données administratives sensiblement améliorée, en termes de délais et de qualité;
- une pression forte à l'allègement de la charge de réponse ;
- une pression au raccourcissement des délais de mise à disposition des informations;
- une très sensible évolution des normes comptables dans les années à venir
- un fort développement des statistiques infra-annuelles.

Il convient également de mentionner deux autres raisons : l'hétérogénéité de la population des entités économiques qui ne cesse de s'accroître, ainsi que le problème de la nécessaire adaptation de notre stratégie d'observation à ces entités économiques. Enfin, la dernière raison tient à la nécessité de disposer d'outils plus souples, nous permettant de réagir plus rapidement aux demandes ponctuelles.

# La place et le rôle des groupes dans le système statistique d'entreprises

A l'évidence, le rôle économique prééminent joué par les groupes dans l'économie ne trouve pas sa traduction dans la statistique économique. Il nous semble que le sensible accroissement du rôle de ces groupes dans les statistiques économiques doit intervenir sur deux plans :

- le groupe en tant que variable de ventilation des statistiques existantes
  Il s'agit de pouvoir indiquer, pour chacune des statistiques économiques actuelles, donc d'entreprises, quelle est la part représentée par les groupes eux-mêmes, mais également la part des groupes français vs les groupes étrangers.
- le groupe en tant qu'unité d'observation A l'évidence, certains phénomènes, certains domaines ne peuvent être observés qu'au niveau des groupes (globalisation, effort de R&D, par exemple); l'absence d'observation de ces phénomènes au niveau des groupes ne peut pas nous permettre d'élaborer des statistiques pertinentes dans ces domaines.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la volonté de faire jouer aux groupes un rôle plus important dans la statistique économique nécessite que nous disposions d'un répertoire des groupes dans un cadre européen.

#### La redéfinition de l'unité entreprise

Tout le monde s'accorde à dire que la pertinence de notre description de l'activité économique est sensiblement affaiblie par le fait que nous n'observons que les unités légales. Dans un certain nombre de situations, il est nécessaire de viser à observer cette activité économique pour le compte de regroupements d'unités légales. Il convient, dans ce cadre, de continuer l'expérimentation des profilages de groupes, moyen permettant de redéfinir des périmètres d'entités plus pertinents que les seules unités légales elles-mêmes. Nous attendons, avant la fin du moyen terme à venir, la définition d'une stratégie d'observation qui se fondera sur l'expérience accumulée au cours des différents profilages.

#### L'amélioration du suivi de l'innovation de la recherche et développement

L'innovation constituera un enjeu majeur pour l'ensemble des économies, dans le dessein d'améliorer leur compétitivité. Ainsi, on peut mentionner l'objectif de 3 % adopté au Conseil européen de Barcelone. Il s'agit donc d'améliorer sensiblement le dispositif de suivi, à la fois au plan méthodologique via la révision du manuel d'Oslo, mais également en consolidant le dispositif actuellement en place. Il s'agit par exemple de pérenniser les enquêtes européennes de type CIS, mais également d'aborder des domaines plus nouveaux comme la gestion des connaissances ou le changement organisationnel.

#### **Renan DUTHION**

#### Le renforcement de la démarche qualité au cours du prochain moyen terme

Entamée lors du précédent moyen terme, la démarche qualité doit être généralisée et consolidée au cours du moyen terme 2004-2008. Des investissements importants ont été réalisés lors de la période 1999-2003 afin de renforcer la qualité des enquêtes. Ces efforts doivent être poursuivis afin de porter tous leurs fruits notamment dans le cadre nouveau de la charte de qualité des enquêtes de branche. Cet accent mis sur la qualité, souligné également dans le programme à moyen terme 2003-2007, concerne en particulier le respect des délais, l'amélioration de la cohérence des données et la rédaction de bilans qualité incluant la définition de critères qualité et la description des procédures utilisées. Il touche l'ensemble des opérations d'enquête des services enquêteurs et peut être illustré par deux exemples.

# Les enquêtes de branche

Cet effort de qualité sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de qualité, en concertation avec le Comité du label du CNIS et l'ensemble des organismes professionnels agréés. Il portera sur la réduction des délais, l'établissement de fichiers coordonnés d'enquête, l'amélioration de la cohérence temporelle et intersources de données collectées, l'ensemble étant mis en œuvre en liaison avec les recommandations du Comité du label suite à la première évaluation de l'application de la charte. Cet effort de qualité concernera également la consolidation du nouvel indice des entrées de commandes. En outre, la montée en puissance de la collecte par Internet devrait contribuer au raccourcissement des délais.

Le Sessi et le Scees mèneront également à leur terme la remise à plat des agréments existant avec les organisations professionnelles pour la mise en œuvre des enquêtes de branche. La mise en production des nouveaux outils de lancement et de traitement des enquêtes de branche au Sessi et au Scees améliorera l'exhaustivité des fichiers d'enquêtes et facilitera les rapprochements intersources. Ces travaux seront menés en liaison avec la mission confiée à l'Inspection générale de l'Insee visant à promouvoir les moyens d'améliorer la connaissance des marchés, mais aussi avec la réforme annoncée de l'enquête annuelle d'entreprise pouvant conduire à redéfinir l'articulation entre enquête annuelle d'entreprise et enquête annuelle de branche. Enfin, les rapports « qualité » des enquêtes de branche seront présentés régulièrement au Comité du label du CNIS. Des stratégies de reprise d'enquêtes de branche par l'administration, dès lors que l'organisme professionnel agréé ne sera plus en mesure de satisfaire aux exigences de la charte, seront mises en œuvre si nécessaire. L'effort de qualité visera également à étendre le taux de couverture de l'indice de la production industrielle, dans le cadre de ses rebasements périodiques. Cet effort sera appuyé par une collaboration étroite avec les organisations professionnelles agréées.

# Les enquêtes de conjoncture

La mise en place de la collecte par Internet et sa généralisation à l'ensemble de ces enquêtes constitueront un élément central de la démarche qualité. Le développement des sites de réponse en ligne permettra également d'enrichir le retour d'information aux entreprises enquêtées. L'Insee effectuera une comparaison des comportements de réponse par courrier et par Internet lorsque des séries suffisamment longues de réponses électroniques seront disponibles, afin de vérifier l'absence d'effet du mode de collecte. Enfin, un renforcement du suivi en continu des échantillons sectoriels d'entreprises et une analyse systématique d'indicateurs d'évaluation de la qualité seront également mis en œuvre.

#### **Bernard BOULENGIER**

Thierry LACROIX va intervenir à présent pour évoquer la question des nomenclatures.

#### **Thierry LACROIX**

#### La révision des nomenclatures internationales d'activité et de produit

Un processus de révision a été engagé activement depuis l'automne depuis 2003, concernant à la fois les nomenclatures d'activité et de produit de l'ONU – la CITI et la CPC – et d'Eurostat – la NACE et la CPA.

Les deux instances de discussion principales sont constituées par le sous-groupe technique de l'ONU, auquel la France participe, et le groupe de travail Eurostat NACE-CPA. L'opération 2007 se différencie de l'opération légère de 2003, dans la mesure où l'accent sera plutôt mis sur la comparabilité des grands systèmes internationaux. Nous essayons d'informer de la manière la plus large sur les travaux qui sont menés dans ces instances : les comptes-rendus des réunions sont diffusés sur le site du CNIS, dans la rubrique Documentation - Comptes-rendus - CNAP Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits.

A l'automne, s'effectuera une consultation par questionnaire de l'ONU pour valider un certain nombre de choix. Le groupe de travail NACE-CPA d'Eurostat se réunira au début du mois de septembre pour coordonner la position européenne.

# Les conseils, principes et méthode

#### La CITI de l'ONU

Dans ce domaine, les propositions qui ont été avancées sont relativement consensuelles. La CITI demeurera ainsi une nomenclature d'activité et le critère de la valeur ajoutée sera retenu. Les principes d'association des activités resteront fondés sur des approches mixtes, sans adopter à titre principal la notion de processus de production, qui est celle employée par la méthode américaine. Le lien entre activité et produit sera maintenu, mais il sera assoupli.

# La CPC

La CPC est un terrain d'affrontement entre la vision européenne – l'organisation selon l'activité d'origine – et la vision nord-américaine – une structuration selon la demande.

#### La superstructure

S'agissant de la superstructure, les jugements de valeurs surtout plus mitigés. La proposition actuelle de l'ONU prévoit une organisation en 22 sections et 92 divisions. Il existe quatre grandes innovations :

- le projet de création d'une section « Réparation et maintenance » ;
- le projet de création d'une section « Information et communication » comprenant également l'édition ;
- la création d'un secteur comprenant les activités liées à l'environnement (traitement de l'eau, distribution et assainissement, récupération et traitement des déchets) ;
- l'éclatement de l'actuelle section K (« Immobilier et services aux entreprises ») en trois sousensembles – « Immobilier et location », « Services professionnels, scientifiques et techniques » et « Services administratifs et de soutien aux entreprises ».

Le domaine industriel est celui où les actions sont les moins satisfaisantes. La France a vaillamment défendu un projet de structuration selon les besoins de l'analyse économique de type NES, mais ces propositions ont été unanimement rejetées au niveau européen et n'ont pas entraîné l'adhésion de nos partenaires au sein de l'ONU. Dans le projet actuel, la section « Industrie manufacturière » aurait seize divisions, avec la création d'une division pour les biens TIC et la suppression des divisions « Edition », « Récupération » et « Réparation ». Enfin, une section « Production et distribution d'électricité et de gaz » sera créée.

#### 3. Débat

#### **Bernard BOULENGIER**

Souhaitez-vous intervenir sur les points qui viennent de vous être exposés ?

#### Yvonick RENARD

Les informations qui nous sont proposées sembler aller dans le sens souhaité : des leçons ont été tirées des exercices antérieurs. S'agissant de l'articulation structurel-conjoncturel et la cohérence temporelle, je me félicite de cette réconciliation.

En revanche, nous sommes toujours soucieux de l'usage non statistique des nomenclatures, par exemple pour les marchés publics. Ainsi, s'il est question d'améliorer la connaissance de l'environnement, nous n'avons toujours pas de pont avec les nomenclatures d'installations classées.

Par ailleurs, deux interrogations me semblent être fondamentales. En premier lieu, les documents évoquent la notion de profilage, pour faciliter le dialogue entre les entités interrogées et les services enquêteurs. Cela m'apparaît effectivement intéressant mais il convient d'être attentif à l'interaction entre ce profilage souhaité à des fins statistiques et l'autonomie organisationnelle des entités.

En second lieu, le besoin de connaissance des marchés concerne les entreprises, mais également les autorités de régulation. Les statisticiens doivent tenir compte de cette évolution, mais également respecter en permanence le principe de finalité : la collecte statistique n'a pas pour intention de fournir aux autorités de régulation l'accès à un certain nombre de données. A cet égard, il existe une indéniable interrogation entre la remontée de l'information et la gestion des risques dans le programme de la Banque de France. Dans le cas présent, le principe de finalité commence à être mis à mal.

#### **Louis MEURIC**

Une autre finalité possible des statistiques de marché concerne – au-delà des entreprises et des autorités de régulation – les pouvoirs publics, dans le cadre des industries lourdes comme le gaz, l'électricité et le pétrole.

#### **Maurice DELAPORTE**

Je souhaite revenir sur l'intervention de Monsieur ROUSSEL et les conclusions qu'il a tirées sur l'investigation relative au marché. Je pense avoir levé un doute sur la divergence des points de vue exprimés. Cependant, à présent, que faisons-nous? N'y aurait-il pas lieu d'y réfléchir de manière commune, au sein d'un groupe que nous constituerions avec l'Insee et des représentants des entreprises?

#### **Patrice ROUSSEL**

Je ne peux pas véritablement répondre à cette question. J'ai fait état de deux pistes, de manière relativement lapidaire.

- S'agit-il de mettre en place une enquête auprès des importateurs ? ;
- S'agit-il d'une réflexion plus générale sur la prise en compte de la notion de vente en lieu et place de la notion de production ?

A cet égard, je souhaiterais que le directeur de la statistique d'entreprises nous fasse part de son point de vue.

# Michel HEBERT

Il est possible de procéder en deux temps. Il s'agirait ainsi de confier dans un premier temps une mission de cadrage à l'Inspection générale, avant d'établir, dans un second temps, un groupe technique de travail.

#### **Maurice DELAPORTE**

Je pense que votre proposition est tout à fait satisfaisante.

#### Patrice ROUSSEL

Je me permets d'insister tout de même sur le besoin de préciser l'objet de la mission entre une révision de l'intégration des importateurs dans le système statistique et une étude plus générale des possibilités de prise en compte du concept de vente par rapport au concept de production.

#### **Maurice DELAPORTE**

En tant que représentant de l'industrie, la deuxième option me paraît être la plus pertinente. Ainsi, je suis favorable à la prise en compte de la notion de vente en lieu et place et de la notion de production.

#### Patrice ROUSSEL

Il convient de remarquer que cette option peut avoir des conséquences très lourdes. Ainsi, elle peut avoir pour effet de reconsidérer la précision des statistiques du commerce extérieur, dans la mesure où la priorité serait donnée aux ventes réalisées sur le territoire national.

#### Jean-Marc BEGUIN

Les propos de Patrice ROUSSEL confirment la nécessité d'une mission préalable. En effet, le changement de concept pourrait nous conduire très loin. Ainsi, en ne s'intéressant plus qu'aux ventes, je ne sais pas comment il serait possible de faire jouer aux stocks le rôle d'analyse conjoncturelle que nous leur faisons jouer aujourd'hui. Et le changement ne pourrait pas concerner uniquement la France mais aussi les autres pays européens. Pour ma part, je suis favorable à la suggestion de Michel HEBERT.

#### **Maurice DELAPORTE**

Il convient naturellement d'agir avec précaution.

#### Yvonick RENARD

Nous sommes placés devant un changement organisationnel de l'appareil statistique ; il s'agit donc d'innover.

# 4. Projets d'avis de la Formation

#### Carla SAGLIETTI. CNIS

Nous poursuivrons nos échanges par courrier pour permettre à tous les membres de la formation de s'exprimer. Ce projet d'avis reste provisoire, les services producteurs n'ayant pas encore communiqué leurs programmes détaillés de travail à moyen terme. Ils dépendront en partie des conclusions des rencontres du CNIS du 24 avril, du 19 mai et du 25 juin. Après avoir recueilli les avis des utilisateurs de statistiques au cours des trois rencontres, et après les réunions de formations, le CNIS réunira deux inter-formations (statistiques sociales, statistiques d'entreprises) pour approuver les programmes à moyen terme et formuler de façon définitive le projet d'avis sur le moyen terme. La formulation des projets d'avis est donc encore évolutive.

Les participants débattent du projet d'avis pour le moyen terme 2004-2008.

# III. Programme 2004

#### 1. Suivi des avis 2003

#### **Emmanuel RAULIN**

Le premier avis notait avec satisfaction que les propositions du rapport d'audit sur les conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle avaient été mises en œuvre pour l'essentiel. Nous sommes parvenus aujourd'hui à la fin de l'exercice de complétion, dans le cadre de la nouvelle base. Simultanément, le nouveau dispositif de suivi mensuel des productions s'est sensiblement amélioré cette année dans les secteurs de l'armement, de la construction aéronautique et de la construction navale, sur la base de nouvelles enquêtes directes.

Le deuxième avis se félicitait du dialogue noué entre les organisations professionnelles et les services enquêteurs. L'avis indiquait que le Conseil suivrait les améliorations en termes de qualité, notamment à travers le rapport présenté en 2003.

#### **Renan DUTHION**

L'ensemble des organisations professionnelles agréées sollicitées a signé la charte de qualité des enquêtes de branche. Dans le cas particulier de MECASTAT un avenant soulignant sa place particulière dans le dispositif des enquêtes de branche du Sessi a accompagné cette signature. Une première évaluation de la mise en œuvre de cette charte a été soumise au Comité du label du CNIS le 28 avril 2003. S'agissant encore d'un processus en phase de rodage, cette première synthèse s'est appuyée pour l'essentiel sur les indicateurs généraux (qualitatifs), même si des premiers éléments quantitatifs ont pu être fournis. Ce premier rapport a permis de rendre compte des efforts réalisés par les organisations professionnelles et les services enquêteurs dans le domaine de la qualité ainsi que ceux restant à accomplir. Dans ses recommandations, le Comité insiste sur la transmission régulière aux services enquêteurs de tous les indicateurs y compris quantitatifs, ainsi que sur l'envoi des listes des unités enquêtées. Il souligne également les efforts à effectuer dans les domaines suivants :

- la réduction des délais ;
- la systématisation d'utilisation du numéro SIREN;
- l'amélioration des méthodes de traitement des données mises en œuvre avec le cas échéant l'appui méthodologique des services enquêteurs.

La charte de qualité continuera à faire l'objet d'un suivi annuel, un nouveau bilan devant être présenté au Comité du label en 2005. Afin de faciliter l'évaluation de ces progrès, les services enquêteurs proposent de calculer un indicateur de qualité synthétique des enquêtes de branche, dont Emmanuel RAULIN va vous présenter le principe.

#### **Emmanuel RAULIN**

La note qui vous a été distribuée en début de réunion est un document provisoire et interne. Etant donnée la multiplicité de l'information contenue dans le très grand nombre d'indicateurs, il nous a semblé nécessaire de tenter de résumer toute cette information, afin que le dialogue avec les organismes professionnels puisse se fonder sur des bases simples et claires.

Par conséquent, nous avons souhaité mettre en place un indicateur de synthèse. Le premier résultat auquel nous sommes parvenus est très encourageant ; nous proposons donc de le prolonger et d'en faire l'axe principal du dialogue avec les organisations professionnelles. L'idée est celle d'un score, que nous avons normé entre zéro et un et qui vise à prendre en compte l'ensemble des résultats obtenus par les différentes enquêtes au regard des différents indicateurs nommés dans la charte.

Malgré son caractère encore très fruste et le manque de certaines informations essentielles, les conclusions auxquelles nous parvenons me semblent tout à fait éclairantes. Ainsi, nous fixerons un seuil minimal en termes de qualité globale que chaque enquête de branche devra atteindre. Nous fixerons, après discussion avec chacune des organisations professionnelles, les domaines dans lesquels cette amélioration doit avoir lieu pour chaque enquête déléguée. Préalablement, nous aurons envoyé à chaque organisme professionnel la situation de la qualité des enquêtes qu'il mène par rapport à l'ensemble des enquêtes de branche. De fait, il s'agit d'organiser un véritable retour d'information, à l'image de celui que nous faisons pour les enquêtes annuelles d'entreprises.

#### Yvonick RENARD

La construction de cet indicateur est particulièrement intéressante. Il me semble néanmoins que la dimension temporelle est très marquée, alors que le problème de la qualité et de la cohérence de la réponse devrait entraîner une pondération à deux du critère six « Existence de contrôles croisés ».

#### **Emmanuel RAULIN**

Je vous remercie de cette remarque dont nous tiendrons compte évidemment. Plus généralement, nous attendons que nos différents interlocuteurs fassent part de leurs remarques pour améliorer cette démarche qualité.

#### **Renan DUTHION**

S'agissant du troisième avis, les opérations de rénovation ou de mise en place des outils informatiques relatifs aux enquêtes de branche permettant au Sessi et au Scees de mieux assurer leurs missions de coordination des organisations professionnelles sont bien engagées en 2003. Le Sessi continue de travailler à la rénovation de son fichier unique de lancement(FUL4) dont la mise en production se déroulera essentiellement en 2004. Le Scees a commencé fin 2002 l'exploitation d'un outil équivalent lui permettant d'assurer une meilleure cohérence des fichiers de lancement des enquêtes de branche, y compris celles des organisations professionnelles, avec l'enquête annuelle d'entreprise. L'ensemble des fonctionnalités de cette base sectorielle devrait être opérationnel à la fin de l'année 2003. Parallèlement, la rénovation des outils de traitement des enquêtes de branche se poursuit au Sessi et au Scees. Le caractère central de ces deux projets fait que leur mise en œuvre ou la poursuite de celle-ci constitue un des enjeux majeurs de cette fin d'année au Scees et de l'année 2004 au Sessi.

# **Emmanuel RAULIN**

Nous n'évoquerons pas l'avis numéro 4, dans la mesure où il a déjà été abondamment cité.

Le cinquième avis porte sur l'amélioration de la mise à disposition des sources administratives. Les travaux visant à faire jouer aux sources administratives un rôle plus important que celui qu'elles jouent à l'heure actuelle ont débuté à l'Industrie. En outre, grâce à un redéploiement interne à l'Industrie, nous disposerons, pour mener à bien ces travaux, d'une ressource permanente définitive sous la forme d'un équivalent temps plein à partir du mois de septembre.

#### Michel EURIAT

S'agissant du sixième avis, le groupe de travail a poursuivi ses travaux en 2002, lesquels ont débouché sur une liste des principaux indicateurs européens et leur délai de mise à disposition. Les propositions de ce groupe, ambitieuses mais réalisables, ont été soumises au Comité du programme statistique (CPS) en septembre dernier à Palerme et elles ont été approuvées. Ceci se traduit de deux manières :

- des « gentleman's agreement », comme la réduction des délais des comptes trimestriels;
- des propositions pour les indicateurs statistiques conjoncturels reprises dans le projet de règlement modificatif du règlement de 1998.

Ce projet de règlement visait à prendre en compte les demandes du Conseil ECOFIN qui avaient été formalisées en 2000, après un rapport de la BCE sur les besoins statistiques de l'Union économique et monétaire. Ainsi, au niveau statistique, le travail est à peu près achevé, le projet devrait être présenté au Comité du programme statistique en septembre 2003. Le CNIS n'aura donc plus à s'intéresser à ces questions dans le moyen terme que du point de vue de la réalisation pratique. Cependant, la procédure durera encore pendant quelques mois, le Parlement européen étant susceptible de fournir des amendements, puisqu'il s'agit d'une co-décision. Nous devons donc demeurer vigilants sur la suite donnée.

#### **Bernard BOULENGIER**

Comment suivrons-nous ces débats ?

#### Michel EURIAT

Une fois approuvé par le CPS, le projet de règlement sera public. Cependant, il conviendra d'en suivre la réalisation.

#### Jean-Pierre PUIG

Nous en suivrons la réalisation au fur et à mesure de nos réunions de formation.

#### **Bernard BOULENGIER**

Monsieur SCHERRER va à présent intervenir sur la question du projet des téléservices.

#### Philippe SCHERRER

#### Le projet de téléservices de réponse par internet aux enquêtes statistiques d'entreprises

Ce projet a pour objectifs de permettre aux entreprises de répondre par Internet aux enquêtes statistiques et d'assurer un retour d'information par Internet. Les entreprises pourront ainsi répondre aux enquêtes par Internet dans des conditions optimales de sécurité, consulter sur Internet les premiers résultats d'enquêtes et accéder en quelques clics à toutes les statistiques nationales et internationales.

Le projet de collecte des réponses concerne, à ce stade, deux enquêtes : une enquête quantitative - l'enquête mensuelle d'observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises - et une enquête qualitative - l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros. Ce service Internet doit ensuite être étendu aux autres enquêtes de conjoncture, puis aux autres enquêtes statistiques.

Le site de collecte a été testé en interne à l'Insee en décembre 2002, puis par un échantillon d'entreprises volontaires en janvier 2003. Il est prévu d'ouvrir ce site à une sous-population d'entreprises au cours du quatrième trimestre 2003, puis à toutes les entreprises au début de l'année 2004. A partir de la fin de l'année 2004, le site sera ouvert aux enquêtes de conjoncture autres que celle du commerce de gros.

Ce dispositif de téléservices par Internet présente de nombreux avantages. Pour les entreprises, un gain de temps, ce qui a été attesté par une enquête menée par le Sessi, et un retour d'information plus complet. Pour l'Insee, une disponibilité plus rapide de l'information ; un raccourcissement du délai de parution des indices ; une diminution – et à terme une suppression – de la charge de saisie des questionnaires.

Ce projet a été retenu comme un des chantiers de modernisation et de réorganisation de l'administration dans le cadre des orientations définies pour la réforme de l'Etat. Compte tenu de ces éléments, l'Insee souhaitait informer les représentants des entreprises avant la mise en production de ce site de collecte par Internet.

# 2. Examen des avant-projets 2004

#### **Emmanuel RAULIN**

Les examens des avant-projets s'effectuent habituellement sous quatre rubriques :

- les sources structurelles ;
- les sources infra-annuelles ;
- les études et enquêtes thématiques ;
- les différentes opérations liées aux infrastructures.

Vu que beaucoup de ces thèmes ont déjà été abordés, nous nous limiterons aux seuls non encore examinés.

#### Les études et enquêtes thématiques

L'an prochain, les résultats complets de l'enquête sur les relations entre entreprises seront disponibles. Les opérations déjà effectuées se sont bien déroulées. Aujourd'hui, nous menons le premier examen de toutes les données collectées ; les premiers éléments, sous forme de résultats provisoires, relatifs à l'industrie manufacturière seront vraisemblablement disponibles à l'été 2003.

Par ailleurs, les études que nous menons, notamment dans le domaine de l'industrie, dans le prolongement de l'enquête dite « Mondialisation », se poursuivront lors de l'année à venir. Enfin, nous mènerons vraisemblablement l'année prochaine une nouvelle enquête thématique, qui devrait concerner la gestion des connaissances en partenariat avec l'ensemble des services enquêteurs en France, mais également dans un cadre européen.

#### **Renan DUTHION**

#### Les différentes opérations liées aux infrastructures

L'année 2004 sera marquée par la première année du prochain moyen terme. Après une première phase de rodage, l'année 2004 devrait voir le suivi de la qualité des enquêtes de branche entrer en régime de croisière. La réalisation d'un rapport type sur la qualité en fin d'enquête sera progressivement mise en place au Sessi et au Scees. Un premier rapport devrait être rédigé pour l'EAE en 2003 ou en 2004.

Par ailleurs, des travaux sont en cours sur la définition d'unités statistiques plus pertinentes que les unités légales ; il s'agit de la notion de profilage. De plus, un groupe de travail chargé de définir avec les utilisateurs de nouvelles statistiques prenant en compte les groupes d'entreprises a été mis en place par la formation « Système productif ».

En outre, des travaux débutent également au Scees sur la détermination d'un périmètre coopératif élargi associant les coopératives et les filiales à statut commercial. Ils seront développés en 2004.

Dans le domaine des outils généraux, les travaux de réflexion et de spécification relatives à un outil rénové de tirage et de coordination d'échantillons seront prolongés en 2004 afin que celui-ci puisse être utilisé sur un ensemble d'enquêtes plus large qu'actuellement. Les réflexions, coordonnées par l'Insee, sur la mise en commun d'outils de traitement d'enquêtes légères ou apériodiques auprès des entreprises qui éviteraient pour un même type de traitement le recours à des outils différents selon les enquêtes se poursuivront également. La collecte par internet continue de se développer. Enfin, les travaux de concertation et de préparation nationaux coordonnés par l'Insee dans le cadre de la révision internationale des nomenclatures d'activités et de produits à l'horizon de 2007 sont entrés dans une phase très active. Quelques enquêtes nomenclatures légères pourraient être menées en 2004.

# **Bernard BOULENGIER**

Je remercie les rapporteurs d'avoir su faire preuve d'une grande concision dans leurs exposés.

#### 3. Examen de projets d'enquête

#### **Bernard BOULENGIER**

Je rappelle que si ces projets sont acceptés en opportunité par la formation, la procédure se poursuivra, notamment auprès du Comité du label.

Enquêtes de conjoncture

# Hélène ERKEL-ROUSSE

#### Présentation générale

Les onze enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises sont des enquêtes infra-annuelles – d'une périodicité d'un à six mois – qui permettent de retracer la situation et les perspectives à court terme des entrepreneurs de l'industrie, du BTP et du tertiaire en termes d'activité, d'emploi, d'investissement, de trésorerie en consignant leur opinion à cet égard.

Ces enquêtes apportent une information irremplaçable pour l'analyse et la prévision de court terme ; les indications qu'elles donnent du passé récent sont généralement de très bonne qualité. En outre, elles apportent une vue assez complète et cohérente d'un secteur d'activité, en éclairant des domaines peu ou assez tardivement couverts par les statistiques classiques.

La conception des enquêtes de conjoncture favorise la rapidité d'obtention des résultats, grâce à des questionnaires courts et des échantillons de petite taille. Les résultats sont en général publiés à la fin du mois de leur collecte ou au début du mois suivant.

Dans la mesure où elles représentent la source la plus précoce d'information sur les entreprises, ces enquêtes constituent l'outil principal d'aide à la régulation de l'économie du gouvernement. En raison de leur statut d'enquêtes harmonisées au niveau européen, la moitié d'entre elles entrent aussi dans la batterie d'indicateurs conjoncturels des autorités économiques et monétaires communautaires. A ce titre, elles constituent la source française privilégiée pour l'analyse conjoncturelle de la France au sein de la zone euro et pour la construction d'indicateurs agrégés pour l'Union européenne et la zone euro issus d'enquêtes qualitatives.

Depuis l'avènement de l'Union monétaire européenne, l'utilisation de ces enquêtes est renforcée et les enjeux entourant ces utilisations sont accrus. Les publications de ces enquêtes sont très attendues, tant par les décideurs (autorités économiques et monétaires françaises et européennes, décideurs privés) que par les conjoncturistes (français et étrangers) et les journalistes de la presse économique. Intensivement utilisés, par des acteurs très divers et à différents niveaux géographiques, les résultats de ces enquêtes bénéficient d'une très large diffusion.

# Cadre juridique des enquêtes

Les enquêtes suivantes sont harmonisées au niveau européen :

- l'enquête Activité dans l'industrie ;
- l'enquête Commerce de détail ;
- l'enquête Services ;
- les enquêtes dans l'industrie du bâtiment et les travaux publics ;
- l'enquête Investissement.

Ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ce système, piloté par la Commission européenne (Direction Générale des affaires Economiques et Financières - DG-ECFIN, basée à Bruxelles), est le cadre par lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il fixe des règles très complètes devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission.

Il n'existe pas de règlement européen traitant des enquêtes de conjoncture. Le système est organisé autour d'appels d'offre quinquennaux lancés par la Commission européenne (DG-ECFIN). La procédure de sélection des instituts ayant répondu à l'appel d'offre se conclut par la signature d'un contrat annuel avec ceux qui ont remporté le marché d'une ou plusieurs enquêtes, lequel contrat est ensuite renouvelé tous les ans jusqu'à l'expiration de la période de cinq ans définie par l'appel d'offre. Ainsi, l'Insee vient de remporter l'appel d'offre le plus récent de la Commission pour les enquêtes françaises.

L'importance prise par le système harmonisé a augmenté avec la dynamique de l'intégration européenne. Celui-ci a connu un tournant dans les années quatre-vingt-dix, sous l'effet conjugué des perspectives d'élargissement de l'Union induites par la transition des pays d'Europe centrale et orientale, et de la mise en place de l'union monétaire européenne. Ce tournant s'est traduit par la nette augmentation du nombre d'Etats adhérents mais aussi par une influence devenue dominante du système harmonisé sur les évolutions des enquêtes regroupées en son sein. Les évolutions demandées par la Commission vont dans le sens d'un enrichissement du dispositif d'informations conjoncturelles destiné, notamment, à alimenter les organismes communautaires et nationaux en charge du pilotage de la politique économique et monétaire de la zone euro.

Le système harmonisé est donc un vecteur très important d'harmonisation et d'enrichissement des enquêtes de conjoncture en Europe au sens large, au grand bénéfice des conjoncturistes. En effet, ces derniers disposent désormais de statistiques de plus en plus comparables d'un pays européen à l'autre pour bâtir leur diagnostic conjoncturel. En outre, la Commission publie chaque mois des résultats par pays membre, ainsi que des indicateurs agrégés pour l'Union européenne à Quinze et la zone euro sur la base de résultats sectoriels transmis par les Etats adhérents.

#### Principales évolutions de ces enquêtes en 2003-2004

Ces onze enquêtes ne connaîtront pas dans l'ensemble d'évolutions fondamentales en 2003-2004. Il convient cependant de noter quelques évolutions.

#### Les enquêtes harmonisées au niveau européen

En décembre 2002, la Commission a demandé que les questionnaires des enquêtes « Activité » sectorielles soient mis en conformité avec une nouvelle version des questionnaires harmonisés, laquelle a été établie par ses soins suite à une large consultation des instituts nationaux. Il s'agit avant tout d'un approfondissement de l'harmonisation. Auparavant, des écarts de formulation étaient tolérés d'un questionnaire national à l'autre. Désormais, ce n'est plus le cas : les organismes adhérents n'ont plus que la liberté donnée par la traduction des questionnaires harmonisés officiels, qui sont en langue anglaise. Pour les enquêtes de l'Insee auprès des entreprises qui sont concernées, les évolutions sont mineures, sauf dans le cas de l'enquête *Commerce de détail*, où quelques reformulations de questions significatives sont prévues.

# L'enquête Investissement

La division des enquêtes de conjoncture propose une rationalisation du dispositif d'interrogation sur l'investissement.

Suite à une étude interne à la division, l'enquête *Facteurs de production* a été supprimée en 2002. Elle a en effet été jugée trop peu informative, tant par son caractère insuffisamment homogène à celui de l'enquête Investissement que par la lourdeur de certaines questions quantitatives. Corrélativement, les taux de réponse globaux et partiels étaient insuffisants pour que l'information collectée puisse être considérée comme assez fiable.

L'arrêt de l'enquête Facteurs de production a rendu nécessaire l'évolution de l'enquête Investissement. Celle-ci devient ainsi trimestrielle, avec l'ajout d'une occurrence en juillet. Les enquêtes de janvier, avril et octobre sont simplifiées : suppression de la question sur le prix des investissements ; allègement des questions quantitatives sur l'investissement, avec notamment la suppression de la distinction entre crédit-bail et hors crédit-bail et une simplification notable du bloc de questions alimentant les constantes structurelles.

Le nouveau questionnaire de juillet reprend les questions récurrentes des questionnaires de janvier, avril et octobre allégées, ainsi que les quelques questions de l'enquête *Facteurs de Production* relatives à l'innovation. En outre, sont ajoutées : une question sur la nouvelle économie (dépenses d'investissement informatique) et une question sur l'investissement étranger. Ce dernier élément répond notamment à une demande formulée par M. Yvonick RENARD lors d'une précédente réunion du CNIS, au mois de mai 2001.

La trimestrialisation de l'enquête *Investissement* permettra de compléter le dispositif d'interrogation sur l'investissement et de réaliser des prévisions trimestrielles de cet agrégat. Ceci sera très utile lors de l'élaboration du diagnostic conjoncturel de l'Institut.

Soulignons que l'évolution du dispositif d'interrogation sur l'investissement a été effectuée avec un grand souci de la charge statistique des entreprises. A cet égard, il a été calculé que l'ajout d'une enquête *Investissement* en juillet est contrebalancé par l'arrêt de l'enquête *Facteurs de production* et par la simplification des enquêtes de janvier, avril et octobre.

A l'occasion de la réflexion concernant le dispositif d'interrogation sur l'investissement, une réflexion a été menée sur l'enquête *Investissement*. Ainsi qu'il l'avait été annoncé lors d'une précédente réunion, une note vous a été distribuée. L'enquête *Investissement* y apparaît comme une source d'informations précoces très précieuse sur l'investissement. A posteriori, les évolutions d'investissement industriel qu'elle collecte s'avèrent parfaitement en ligne avec celles qui sont données par l'enquête annuelle d'entreprise. En outre, l'enquête *Investissement* apporte des indications significatives sur l'évolution semestrielle de l'investissement. Enfin, ses résultats tant quantitatifs que qualitatifs peuvent être mobilisés avec profit dans le cadre de modèles de prévision de cet agrégat. La trimestrialisation de l'enquête améliorera encore cette fonction de l'enquête.

En conclusion, la division des enquêtes de conjoncture de l'Insee sollicite du CNIS l'avis d'opportunité pour les onze enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, lesquelles seront présentées devant le Comité du label le 19 juin prochain.

#### **Bernard BOULENGIER**

Quatre enquêtes concernent la construction et l'immobilier; trois autres portent sur les services, le commerce de détail et le commerce de gros et quatre enquêtes touchent l'industrie.

#### Yvonick RENARD

Je souhaiterais que les enquêtes de conjoncture de la Banque de France se plient à la même discipline.

#### Jean-Pierre PUIG

L'Insee montrant l'exemple en passant ses enquêtes de conjoncture, nous espérons que la Banque de France agira de la même manière.

#### **Bernard BOULENGIER**

La formation donne un avis favorable aux enquêtes de conjoncture.

Enquête mensuelle de production et de stocks sur le lait et sur les produits laitiers et Enquête annuelle sur la meunerie et les autres activités du travail des grains

#### **Renan DUTHION**

Ces deux enquêtes sont réalisées selon un cahier des charges qui décline celui qui figure dans la charte de qualité des enquêtes de branche.

#### **Bernard BOULENGIER**

La formation donne un avis favorable à ces deux enquêtes.

Enquête sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

#### **Renan DUTHION**

Cette enquête est mise en œuvre tous les trois ans, selon un processus bien rôdé, les taux de réponse s'avérant être de bonne qualité. L'objectif essentiel de cette enquête consiste à connaître les débouchés d'une partie des matières premières dans le monde de l'agroalimentaire.

#### **Bernard BOULENGIER**

La formation donne un avis favorable à cette enquête.

Enquête auprès des inventeurs sur la valeur économique des brevets européens

#### **Dominique FRANCOZ**

Cette enquête fait partie d'un dispositif plus large : nous allons tirer des brevets dans la base de l'Observatoire européen des brevets. Ensuite, nous interrogerons à la fois les entreprises ayant déposé des brevets et les inventeurs de ces brevets. Il s'agit d'une enquête effectuée en réponse à un appel d'offres de la Commission européenne impliquant six équipes européennes, sous le pilotage d'une équipe italienne.

L'enquête a déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité auprès de la formation « Système productif » pour le volet entreprises. Le questionnaire auprès des inventeurs abordera les questions concernant la démographie des inventeurs, les circonstances de l'invention, les relations de l'inventeur au sein d'un réseau et le point de vue de l'inventeur sur la valeur du brevet auquel il a participé. Ainsi, 2 500 inventeurs seront interrogés et l'accent sera mis sur les inventeurs pour lesquels l'entreprise aura déjà répondu. Pour résoudre les problèmes liés au déménagement éventuel des inventeurs (les brevets étudiés ont été déposés entre 1994 et 1997), nous disposerons d'informations sur les inventions qui ont été déposées plus récemment.

#### **Bernard BOULENGIER**

Il convient de relever qu'un comité de pilotage spécifique assure le suivi de cette enquête.

#### **Alain DESROSIERES**

Les unités interrogées sont-elles des personnes physiques ?

# **Dominique FRANCOZ**

Les unités interrogées correspondent aux inventeurs qui sont nommés dans la demande de brevet. S'il y a plusieurs inventeurs pour un même brevet, nous interrogerons tous les inventeurs.

#### **Bernard BOULENGIER**

C'est la raison pour laquelle il s'agit d'une demande d'opportunité spéciale, dans la mesure où il ne s'agit pas directement d'entreprises, même si l'enquête est liée à une enquête entreprises.

#### **Yvonick RENARD**

Le ministère de la Recherche est impliqué en tant que conseil méthodologique, mais il n'est pas véritablement l'enquêteur, puisqu'il s'agit d'un contrat remporté par des universités, sur la base d'un appel d'offres communautaire. Il s'agit donc d'une configuration quelque peu extraordinaire.

#### **Dominique FRANCOZ**

Nous intervenons en tant que conseil méthodologique, mais nous sommes également sous-traitants, en tant qu'enquêteurs.

#### **Bernard BOULENGIER**

La formation donne un avis favorable à cette enquête.

# 4 . Projets d'avis de la Formation

Les participants débattent des projets d'avis de la formation pour l'année 2004. Le président remercie les participants et lève la séance.

# Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 8 septembre 2003** (<u>cnis@insee.fr</u> - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2003.

# DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

# Documents préparatoires :

- Projet de bilan de la période 1999-2003
- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Grandes orientations des programmes statistiques 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des enquêtes de branche
- Les téléservices de réponse par internet aux enquêtes statistiques d'entreprises

# Documents distribués en séance :

- Grandes orientations des programmes statistiques 2004-2008 (Complément à la note n° 110/D130 du 5 avril 2003)
- Note du Sessi sur les premiers éléments pour la mise ne place d'un indicateur de qualité synthétique des enquêtes de branche
- Note de la division des enquêtes de conjoncture sur l'enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie

# AVIS D'OPPORTUNITÉ

\_\_\_\_

Enque	etes de conjoncture	
•	Enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie	30
•	Enquête sur les investissements dans l'industrie	31
•	Enquête sur la situation de trésorerie dans l'industrie	32
•	Enquête sur la concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie	33
•	Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	34
•	Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile	35
•	Enquête sur la situation et les perspectives dans les services	36
•	Enquête dans l'artisanat du bâtiment : situation et perspectives	37
•	Enquête dans l'industrie du bâtiment : entreprises non artisanales	38
•	Enquête de conjoncture dans la construction immobilière	39
•	Enquête dans les travaux publics	40
Enquê	te annuelle sur la meunerie et les autres activités du travail des grains	41
Enquê	te mensuelle de production et de stocks sur le lait et les produits laitiers	42
	te sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés nimaux de ferme	43
Enguê	te auprès des inventeurs sur la valeur des brevets européens	44

Paris, le 6 juin 2003 n° 186/D130

#### AVIS D'OPPORTUNITÉ

# Enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1962, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité (questions mensuelles) et sur les évolutions de la demande et des capacités de production (questions trimestrielles) à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle. Elle constitue la source précoce de données françaises sur l'activité dans l'industrie au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Les questions mensuelles ont pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production ellemême et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, la demande étrangère et les stocks. Ainsi, l'enquête permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

Les questions trimestrielles visent à transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande (passée et prévue, globale et étrangère) et de variables portant sur les goulots de production, l'évolution des effectifs, les matières premières utilisées dans le processus de production, les capacités de production, les prix, etc.

L'enquête interroge 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés, sélectionnées par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises). Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou d'au moins 150 millions d'euros de chiffres d'affaires sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide. L'interrogation mensuelle comprend 12 questions qualitatives et l'interrogation trimestrielle 40 questions dont seulement 6 sont quantitatives. Au total, le temps de réponse au questionnaire trimestriel (qui regroupe les questions mensuelles et trimestrielles) est de l'ordre de 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales : Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Conjoncture industrielle du Sessi, Banque de Données Macro-économiques, etc.. Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 187/D130

#### AVIS D'OPPORTUNITÉ

# Enquête sur les investissements dans l'industrie

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1963, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'investissement dans l'industrie française, à des fins de diagnostic conjoncturel et, plus précisément, de prévision à court terme de l'investissement. Elle constitue la source précoce de données françaises sur l'investissement dans l'industrie au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

L'enquête porte sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, sa destination, sa nature, les facteurs influençant la décision d'investissement, les investissements à l'étranger, l'évolution des dépenses en informatique et en recherche-développement et l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements. Ces questions qualitatives sont complétées par des questions quantitatives : les montants annuels d'investissement de l'entreprise relatifs aux deux années passées et à l'année courante (enquêtes de janvier, avril, juillet), ou aux années passée, courante et prochaine (enquête d'octobre) ; les taux d'évolution semestriels de l'investissement sur les semestres courant et suivant (enquêtes d'avril, octobre) ou sur les deux semestres précédent et courant (enquêtes de janvier, juillet).

L'enquête interroge 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés, sélectionnées par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises). Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide. Il comporte une quarantaine de questions, essentiellement qualitatives, et est allégé en janvier, avril et octobre. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales: Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques. Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. En outre, certains résultats agrégés de l'enquête sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 188/D130

#### AVIS D'OPPORTUNITÉ

# Enquête sur la situation de trésorerie dans l'industrie

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture -

Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

L'objectif de cette enquête, réalisée en France depuis 1962, est de fournir des informations précoces sur la trésorerie des entreprises industrielles et les facteurs expliquant l'évolution de cette dernière. Elle complète ainsi le dispositif de collecte d'informations conjoncturelles sur les entreprises industrielles.

L'enquête sur la trésorerie dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur trésorerie et les facteurs expliquant l'évolution de cette dernière tels que : les résultats d'exploitation, les prix, le volume des ventes, les charges salariales, les frais financiers, les dépenses d'équipement... Cette enquête fournit également des éléments sur les conditions de financement. Les industriels indiquent enfin leurs perspectives dans ces domaines.

L'enquête interroge les entreprises sélectionnées pour l'enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, au total 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide. Le questionnaire comporte 39 questions, dont 7 quantitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 189/D130

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête sur la concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête semestrielle sur la concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1973, a pour objectif de fournir des informations précoces sur la concurrence étrangère ressentie par les entreprises de l'industrie. Elle complète ainsi le dispositif de collecte d'informations conjoncturelles sur les entreprises industrielles.

L'enquête a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de la concurrence étrangère qu'elles ressentent sur les différents marchés où elles sont présentes (marchés national et extérieurs). Les industriels fournissent également une appréciation sur les conséquences de la concurrence internationale qu'ils ressentent en matière de marges bénéficiaires, de prix sur les marchés intérieur et étrangers. Les industriels indiquent enfin leurs perspectives dans ces domaines.

L'enquête interroge 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés, sélectionnées par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises). Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou d'au moins 150 millions d'euros de chiffres d'affaires sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 14 questions dont 13 qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques*. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 190/D130

# **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros

Programme : 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture -

Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Commerce, Services du 13 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1972, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, les livraisons, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans le commerce de gros permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur du commerce de gros, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 4 000 grossistes à l'exclusion : des intermédiaires du commerce de gros ; du commerce de gros de tabac (manufacturé ou non) ; de déchets et débris ; du commerce de gros non spécialisé. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte entre 25 et 32 questions, essentiellement qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place prochaine d'un site de collecte par internet allègera la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques, Tableau de bord conjoncturel sur le commerce de gros, etc.. Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. D'ici la fin 2003 environ, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 191/D130

#### AVIS D'OPPORTUNITÉ

# Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Commerce, Services du 13 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1964, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants. Elle constitue la source précoce de données françaises sur l'activité dans le commerce de détail au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

L'enquête de conjoncture dans le commerce de détail a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur du commerce de détail, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 1 000 entreprises du commerce et de la réparation automobile et de 4 000 entreprises du commerce de détail à l'exclusion : du commerce alimentaire de proximité (surface inférieure à 400 m2) ou spécialisé ; du commerce de détail de fleurs ; du commerce de détail de biens d'occasion ; du commerce de détail hors magasin (à l'exception du secteur de la vente par correspondance, inclus dans le champ de l'enquête). Toutes les entreprises de plus de 100 salariés sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte entre 14 et 22 questions, essentiellement qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales: Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques, Tableau de bord conjoncturel sur le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, etc.. Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 192/D130

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête sur la situation et les perspectives dans les services

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Commerce, Services du 13 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1988, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité dans ce secteur et dans l'économie globale. Elle constitue la source précoce de données françaises sur l'activité dans les services au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

L'enquête de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du chiffre d'affaires et de variables qui sont liées à l'activité, telles que les prix, la demande, les résultats d'exploitation ou l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie et sur leurs difficultés de recrutement. A partir de 2004, l'entrepreneur donnera son sentiment général sur la situation globale de son entreprise et citera les facteurs éventuels limitant son activité. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans les services permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur de services interrogé, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 4 500 entreprises des services. Toutes les entreprises réalisant au moins 250 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées. Les secteurs actuellement interrogés couvrent la quasi-totalité des services aux entreprises et des activités immobilières et l'essentiel des services aux particuliers (hôtels - cafés - restaurants, activités audiovisuelles, services personnels, agences de voyages...). Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 12 questions en mensuel auxquelles viennent s'ajouter 17 questions en trimestriel. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales: Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques, Tableau de bord conjoncturel sur les services, etc.. Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 193/D130

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête dans l'artisanat du bâtiment : situation et perspectives

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment : situation et perspectives a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme - Equipement - Logement du 28 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1990, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'artisanat du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des artisans du bâtiment.

L'enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des artisans du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées telles que l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également leur opinion sur leurs investissements et leur trésorerie. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur faisant partie du champ de l'enquête, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès d'environ 2 000 entreprises d'au plus 10 salariés travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, la réalisation de charpentes et de couvertures, les travaux de maçonnerie générale, d'installation et de finition. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 19 questions, dont 15 qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans quelques années devrait alléger la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Banque de Données Macro-économiques, Tableau de bord trimestriel de l'Observatoire du BTP, Activité et emploi dans le BTP et Chiffres et Analyses de la DAEI, Note de Conjoncture trimestrielle de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. D'ici quelques années, le site de réponse et de retour d'informations par Internet pourrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 194/D130

# **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête dans l'industrie du bâtiment : entreprises non artisanales

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture, en collaboration avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB). L'enquête est réalisée par l'Insee, sous double logo Insee - FFB.

L'enquête dans l'industrie du bâtiment : entreprises non artisanales a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme, Équipement, Logement du 28 mai 2003.

Cette enquête mensuelle, complétée en trimestriel d'un volet supplémentaire, est réalisée en France depuis 1975. Elle a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'européen. Elle constitue l'une des deux sources de données françaises sur la construction au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (la seconde source est l'enquête de conjoncture dans les travaux publics).

L'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, les stocks, l'utilisation des facteurs de production, l'évolution des effectifs, les facteurs limitant l'activité... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur faisant partie du champ de l'enquête, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 3 000 entreprises de plus de 10 salariés travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, la réalisation de charpentes et de couvertures, le levage et le montage, les travaux de maçonnerie générale, d'installation et de finition. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 11 questions mensuelles auxquelles viennent s'ajouter 23 questions trimestrielles. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales: Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques, Informations Conjoncturelles de la Direction de la Prévision, Tableau de bord trimestriel de l'Observatoire du BTP, Activité et emploi dans le BTP et Chiffres et Analyses de la DAEI. Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 195/D130

# **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête de conjoncture dans la construction immobilière

Programme: 2004

Émetteur : Insee - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme - Equipement - Logement du 28 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1969, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de la construction immobilière, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs.

L'enquête de conjoncture dans la construction immobilière a pour objet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande en logements neufs à acheter et à louer, des stocks de logements invendus, du prix de vente des logements. Les données sur les perspectives sont fournies notamment par le suivi des opinions sur les mises en chantier. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans la construction immobilière permet de connaître la tendance de l'activité de la construction immobilière, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 1 000 promoteurs immobiliers. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il se compose de 13 questions qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : Informations Rapides (envoyées notamment aux entreprises répondantes), Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques, Tableau de bord de l'immobilier de l'Association Observatoire des Marchés Immobiliers (AOMI). Ils sont analysés dans les Notes et Points de Conjoncture. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

Paris, le 6 juin 2003 n° 196/D130

#### AVIS D'OPPORTUNITÉ

# Enquête dans les travaux publics

Programme: 2004

Émetteur : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), service « identification professionnelle et enquêtes », en collaboration avec l'Insee, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle dans les travaux publics a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme - Equipement - Logement du 28 mai 2003.

L'objectif de cette enquête, réalisée en France depuis 1974, est de fournir des informations précoces sur l'évolution des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur. Elle constitue l'une des deux sources de données françaises sur la construction au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (la seconde source est l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment).

L'enquête de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi, notamment : de l'évolution passée et future de l'activité, des carnets de commandes et des prix ; des délais de paiement ; de la capacité de production ; des facteurs limitant l'activité ; de l'évolution future des effectifs. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans les travaux publics permet de connaître la tendance de l'activité du secteur, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par activité principale et taille d'entreprises) auprès d'environ 1800 entreprises de travaux publics. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il se compose de 12 questions qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place prochaine d'un site de collecte par internet allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit tous les six mois sous l'égide de la Commission européenne.

La FNTP diffuse des résultats très détaillés de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel, envoyé à toutes les entreprises de l'échantillon et disponible sur Internet : <a href="http://www.fntp.fr">http://www.fntp.fr</a>. Outre des résultats de l'enquête, le bulletin contient des informations sur des indicateurs quantitatifs dans le secteur des travaux publics. Les résultats de l'enquête font également l'objet de nombreuses autres diffusions : *Informations Rapides, Tableau de Bord Hebdomadaire, Séries Longues, Banque de Données Macro-économiques, Tableau de bord trimestriel* de l'Observatoire du BTP, *Activité et emploi dans le BTP* et *Chiffres et Analyses* de la DAEI. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne.

Paris, le 20 juin 2003 n° 220/D130

# **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête annuelle sur la meunerie et les autres activités du travail des grains

Programme: 2004

Émetteur : Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) par délégation du service central des enquêtes et études statistiques (Scees) par arrêté du Ministère chargé de l'agriculture du 4 mai 1995

L'enquête annuelle sur la meunerie et les autres activités du travail des grains a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

Cette enquête est réalisée pour satisfaire au règlement n°3924/91 du Conseil du 19 décembre 1991 relatif à la création d'une enquête communautaire sur la production industrielle (règlement PRODCOM). Cette enquête est réalisée chaque année par l'ONIC depuis1995, à la demande du service statistique Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees).

Cette enquête détaille, en tonnage et en valeur, les productions commercialisées des activités de la meunerie et du travail des grains pour les entreprises interrogées.

L'enquête porte sur un peu moins de 600 entreprises ayant une activité de meunerie ou du travail des grains de façon à assurer pour chacune des rubriques du questionnaire un taux de couverture d'au moins 90 %.

L'enquête est réalisée au premier semestre de chaque année. Le temps de remplissage maximum du questionnaire est de l'ordre d'une demi-heure.

Le questionnaire, élaboré par les statisticiens du Scees et de l'ONIC, a été soumis lors de sa conception pour validation aux organisations professionnelles du secteur et a été l'objet de tests auprès d'un échantillon d'entreprises.

Les résultats statistiques font l'objet d'un retour par l'ONIC aux entreprises enquêtées. Ces informations sont également intégrées dans la publication annuelle du Scees sur les résultats des enquêtes de branche dans la collection Agreste - Chiffres et données.

Paris, le 18 juin 2003 n° 221/D130

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête mensuelle de production et de stocks sur le lait et les produits laitiers

Programme: 2004

Émetteur : Office National Interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) par délégation pour le compte du Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (Scees), par arrêté du Ministère chargé de l'agriculture du 20 janvier 1997.

L'enquête mensuelle de production et de stocks sur le lait et les produits laitiers a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

Les objectifs principaux de l'enquête sont : de répondre à la directive communautaire 96/16/CE du 19 mars 1996 sur les statistiques du lait et des produits laitiers, d'assurer le suivi de la collecte laitière et des productions de produits laitiers, de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle.

La demande émane du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Direction des politiques économique et internationale, Service central des enquêtes et études statistiques), de l'ONILAIT, des professionnels.

Cette enquête comporte trois volets distincts : vache, chèvre et brebis. Les thèmes abordés sont : la collecte de lait auprès des producteurs par les laiteries, le suivi des productions de produits laitiers, le suivi des stocks de produits laitiers.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la réduction de la charge statistique des entreprises car elle s'est substitué en 1997 à deux opérations statistiques : l'enquête mensuelle laitière du Scees, enquête obligatoire portant sur la collecte et la fabrication de produits laitiers, et la déclaration mensuelle d'activité de l'ONILAIT.

L'enquête porte sur les établissements de collecte, de transformation ou de stockage de produits laitiers implantés en France métropolitaine. L'enquête concerne au total environ 800 établissements sur 1 100 de façon à assurer pour chacune des rubriques du questionnaire un taux de couverture d'au moins 95 % du total national ; les plus petites unités ne sont pas interrogées. La base de sondage est l'enquête annuelle laitière exhaustive du Scees.

L'enquête est réalisée chaque mois. Le temps maximum de réponse au questionnaire est de l'ordre d'une demi-heure.

Les questionnaires, élaborés par les statisticiens du Scees et de l'ONILAIT, ont été soumis lors de leur conception pour validation aux organisations professionnelles du secteur (CNIEL, ALTA, Syndifrais-Syndilait, ...).

Les résultats du mois m sont obtenus vers le 4 du mois m+2 et sont aussitôt transmis conjointement à l'Insee et au Scees afin d'entrer dans le calcul de l'indice de la production industrielle. Cette enquête est également utilisée pour répondre à la Directive 96/16/CE du Conseil du 19 mars 1996. Des informations sont ainsi communiquées pour le 15 de chaque mois (m+2) à Eurostat. Les résultats sont publiés vers le 20 du mois m+2 : dans la note mensuelle de conjoncture puis le bulletin mensuel de statistique agricole du Scees, et dans les Cahiers statistiques de l'ONILAIT. Les résultats statistiques font l'objet mensuellement d'un retour par l'ONILAIT aux établissements enquêtés.

Paris, le 20 juin 2003 n° 224/D130

#### **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Programme: 2004

Émetteur : Service central des enquêtes et études statistiques du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Scees).

L'enquête sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003.

L'objectif principal est la connaissance des quantités de matière première d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. L'importance des débouchés de certains produits agricoles dans le secteur agroalimentaire peut ainsi être mesurée. Les informations collectées permettent de répondre aux demandes d'Eurostat. Elles servent également à caler un modèle annuel utilisé par le Scees pour simuler les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels.

La demande émane du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (Direction des politiques économique et internationale, Direction générale de l'alimentation, Scees) ; des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et leurs organisations ; des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations ; de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC).

Les thèmes abordés sont : les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme (y compris aliments d'allaitement), selon un détail de l'ordre de 80 produits ; la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles). Il est ainsi possible de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées.

Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années. La dernière enquête a été mise en œuvre en 2001 sur l'année de constat 2000.

L'enquête porte sur les établissements fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an, soit environ 270 établissements représentant 99 % de la production totale. Compte tenu du nombre réduit d'unités dans le champ de l'enquête, l'interrogation est exhaustive. Le temps de remplissage maximum du questionnaire ne devrait pas excéder deux heures.

L'enquête sera réalisée au premier semestre 2004 par voie postale par le Scees. Le questionnaire de 2000 sera révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et des professions concernées. S'agissant de la réédition d'une enquête antérieure bien rôdée, la consultation d'abord menée par écrit sera précisée ensuite le cas échéant par contacts bilatéraux.

Les résultats seront diffusés dans Agreste Primeur sous la forme d'un 4 pages à l'été 2004 et dans « Chiffres et données agroalimentaires » à l'automne 2004. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants de l'enquête à l'été 2004.

Paris, le 20 juin 2003 n° 222/D130

# **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

# Enquête auprès des inventeurs sur la valeur des brevets européens

Programme: 2004

Émetteurs : Centre A. et L. Walras (Institut des Sciences de l'Homme-Université Lyon 2) et LASI (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), sous le contrôle méthodologique du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, Bureau des études statistiques sur la recherche.

L'enquête auprès des inventeurs sur la valeur des brevets européens a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Cette enquête complète l'enquête sur la valeur des brevets européens effectuée auprès des entreprises, qui a obtenu un avis d'opportunité favorable de la formation Système productif lors de sa réunion du 22 octobre 2001.

L'ensemble du dispositif vise à mieux connaître les déterminants de la valeur économique d'un brevet, les motivations des entreprises dans la gestion de leur propriété industrielle, le point de vue des inventeurs cités dans les demandes de brevets, les conditions du dépôt de brevet. L'enquête auprès des inventeurs permettra de mettre en regard la réponse de l'inventeur et celle de l'entreprise pour un brevet déposé. Elle permettra également de cerner les caractéristiques des chercheurs qui sont à l'origine des inventions pour lesquelles les brevets sont déposés. Elle essaiera de dégager les circonstances dans lesquelles s'est déroulé le processus de R&D et d'innovation ayant conduit au dépôt de brevet et d'analyser les conséquences de ce dépôt sur la carrière des chercheurs.

La demande émane de la Commission Européenne -Direction de la Recherche et de la Technologie et vise à rassembler de l'information à partir d'une enquête sur 10 000 inventeurs et entreprises localisés dans 6 pays européens (France, Italie, Pays Bas, Espagne, Grande-Bretagne). Les données pourront être combinées avec d'autres données (comme par exemple les données collectées par le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour répondre à plusieurs questions qui ne sont pas traitées dans les documents de brevets existants et qui ne peuvent être connus que par des enquêtes directes auprès des déposants ou inventeurs. Ces résultats servent à satisfaire les besoins de la Commission "Towards a European Research Area". La richesse des informations collectées peut intéresser la communauté scientifique qui travaille dans le domaine de l'innovation et les décideurs politiques pour définir leur politique de la Recherche.

Quatre grandes questions seront plus systématiquement investiquées :

- une meilleure connaissance des inventeurs : niveau de formation, références institutionnelles,
- une meilleure connaissance du réseau et du processus de création de connaissance,
- une meilleure connaissance des stratégies de propriété intellectuelle, en particulier si le dépôt de brevet est suivi d'un accord de licence ...etc.,
- les débouchés en termes de politique de la recherche (en particulier en liaison avec les thèmes discutés au sein de la commission "Towards an European Research Area").

L'enquête est ponctuelle et porte sur les inventeurs cités dans les brevets déposés par des entreprises implantées en France à l'office européen des brevets entre 1994 et 1997. L'échantillon sera d'environ 2000 brevets représentant environ 2500 inventeurs interrogés. L'enquête se fera par questionnaire postal avec suivi téléphonique, le temps de réponse n'excédera pas une demi-heure.

Un groupe de pilotage a été constitué, regroupant des représentants des organismes suivants : INPI-Lille, Université de Paris 1, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Insee, MERIT, OED, OST, MEDEF.

Les résultats de l'enquête seront rendus publics grâce à la diffusion d'un article dans la série « Note d'information » du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. La Commission Européenne et chaque unité enquêtée sont les destinataires des résultats agrégés de l'étude. Des résultats individuels anonymisés seront mis à disposition de la communauté scientifique.